

De la proximité subie à la proximité choisie

Le réseau de la BDP de l'Hérault, un essai de restructuration

Les bibliothèques départementales de prêt (BDP) conjuguent la proximité depuis leur origine avec un grand nombre de partenaires : associations, enseignants, acteurs culturels, bénévoles, élus, etc. Dès leurs textes fondateurs, est inscrite dans leur « génome » cette nécessité de compenser des inégalités géographiques, des disparités démographiques et économiques.

Jean-Michel Paris

Bibliothèque départementale
de l'Hérault
jm-paris@cg34.fr

Dans les termes de l'équation originelle, la question est présente d'apporter un service de lecture publique où que l'on se trouve, y compris bien sûr en zone rurale. Donc, de fournir à l'habitant des villages et des petites villes un service de proximité. C'est l'aspect militant, parfois presque missionnaire, des bibliothèques centrales de prêt (BCP), qui très vite s'organisent pour offrir des services sans angoisse métaphysique sur leur mission tant elle paraît alors évidente. La BCP n'attend pas son lecteur, elle va le chercher, le débusquer au fin fond des campagnes si besoin, grâce à son outil magique et emblématique : le bibliobus. La BCP, madame Jourdain de la lecture, fait de la proximité sans le savoir.

Une histoire de focales

Au fil du temps et des changements de tutelle, le destinataire de cette action de proximité évolue. L'école, l'association, les particuliers desservis par prêt direct cèdent la place en un long zoom arrière à de

plus vastes entités, la commune et aujourd'hui l'intercommunalité.

Durant ce long processus, la réflexion et le débat sont constants pour identifier la forme la plus pertinente d'action de terrain. Citons en vrac la normalisation des locaux, la professionnalisation ou du moins la formation des responsables, l'antique débat entre les sectoristes et les communalistes (analysé par Dominique Lahary lors des journées d'étude de l'ADBDP à Metz), la plus récente querelle picrocholine entre les pro et les anti bibliobus, jusqu'à la contemporaine vogue intercommunale qui, avec son cortège de conventionnements, semble être l'outil *high tech* pour enfin réaliser le rêve primitif d'une égalité territoriale d'offre de lecture.

Tous ces débats témoignent de la vitalité de la problématique de la proximité dont l'objet n'est à aucun moment remis en cause. La BDP a pour mission de déplacer le document vers le lecteur et non l'inverse. Si le lecteur des champs ne vient pas lire dans les bibliothèques des villes, c'est le défi de la BDP de lui fournir, à proximité, un service de qualité.

Jean-Michel Paris dirige la BDP de l'Hérault, après avoir exercé les fonctions de directeur adjoint à la BDP de l'Ardèche. Il a publié « La BDP de l'Hérault : pour une bibliothéconomie solidaire » (Bulletin d'informations de l'ABF, n° 191, 2001).

Derrière cette mission pleine de panache, se cachent des réalités diverses. Je vais développer un exemple parmi d'autres, celui de la BDP de l'Hérault.

La BDP de l'Hérault, créée en 1946, fait partie de la première vague de BCP. Elle a donc un passé riche et a connu toutes les strates qui ont façonné l'histoire de la lecture publique mobile. Aujourd'hui, elle restructure son réseau, ses services et son mode d'organisation interne. Pour quels enjeux ?

L'enjeu premier est l'objectif fixé par l'exécutif de la collectivité de tutelle, le département de l'Hérault, de faire de la bibliothèque départementale une bibliothèque solidaire. Solidaire avec les publics et avec les territoires. La BDP n'est pas une entité virtuelle qui tournerait en orbite autour de sa collectivité d'accueil depuis 1986 sans jamais pouvoir s'y arrimer, elle est à part entière un outil de la collectivité pour mener à bien une politique départementale de lecture publique fondée sur l'équilibre entre les territoires et l'égalité des chances entre les citoyens. Solidarité avec les publics en tentant d'élargir le plus possible les lectorats. Cet élargissement des publics, qui prend aussi en compte la nécessaire qualité des services rendus, doit par des programmes appropriés permettre à des publics exclus de façon pérenne d'accéder enfin à l'offre culturelle. C'est un objectif que la BDP partage avec l'ensemble des bibliothèques publiques.

En revanche, la solidarité avec les territoires, qui consiste à réduire les écarts creusés en termes d'équipements entre les zones urbaines à forte démographie et les campagnes ou le périurbain dortoir, est une mission spécifique des BDP au cœur de la

quelle se trouve précisément la tension entre la proximité et le réseau. Ce constat d'inégalité ne relève pas de la fatalité. La BDP service départemental a cette vocation d'équilibre.

Le département me semble être le bon échelon pour développer une politique territoriale cohérente de lecture publique. C'est un espace à la fois assez vaste pour contenir des territoires infradépartementaux, qui s'affirment et prennent souvent la lecture publique comme outil de cette affirmation, et d'une géographie à l'échelle suffisamment humaine pour permettre aux « VRP » de la lecture publique que sont devenus les bibliothécaires départementaux de le sillonner inlassablement.

Une première étape : l'optimisation des services de proximité dans le cadre d'un réseau traditionnel

Le réseau traditionnel de la BDP de l'Hérault est un ensemble de relais communaux (224), de taille et de structure diverses, desservis par bibliobus depuis la centrale située à Montpellier et l'annexe située à Béziers.

La BDP dispose, pour renforcer ce réseau, d'un mécanisme de subventionnement (700 000 € en 2003) largement calqué sur celui du concours particulier, qui a permis d'aider depuis quatre ans près de 90 bibliothèques tant pour leurs travaux, leur informatisation que pour leur aménagement mobilier. Les moyens de la BDP ont été largement augmentés par le département : doublement du budget d'acquisitions en trois ans, rénovation complète du parc de véhicules de desserte, mise en chantier d'un nouveau bâtiment pour la centrale, etc. Par ailleurs, la BDP s'est dotée d'un certain nombre d'outils, au-delà de la desserte classique, pour renforcer son travail de proximité dans le réseau : une lettre d'information, *Voyelles*, la présence très régulière de ses bibliothécaires sur le terrain dans le cadre de zones de conseil,

l'animation d'un comité technique du réseau regroupant les bibliothécaires professionnels, d'un comité départemental de lecture jeunesse, la mise en place d'une carte documentaire thématique départementale, le fonctionnement d'un système de navettes documentaires desservant l'ensemble du réseau deux fois par mois, de programmes de formation représentant plus de cinquante journées par an, de nombreuses actions culturelles (une soixantaine par an), etc. Grâce à ce petit arsenal, la BDP conduit de nombreuses actions de terrain, resserre les liens avec les acteurs de son réseau, multiplie les partenariats et a le sentiment justifié d'être au plus près qu'il soit possible, dans ce schéma d'organisation, de ses usagers. Mais pour quel impact sur le public final ?

Si l'on prend l'exemple d'une commune de 700 habitants dotée d'un local normatif de 50 ou 60 m² dont les travaux ont été financés à 50 % par le département, de même que son mobilier à 80 % et éventuellement son informatisation à 50 %, les bénévoles formés par la BDP qui par ailleurs prête 800 livres renouvelés trois fois par an, on a pour résultat un effort communal doublé d'un solide effort départemental permettant d'obtenir une sympathique et efficace bibliothèque de proximité. Mais, bien évidemment, cet équipement, aussi positif soit-il, ne peut rivaliser avec les équipements urbains en quantité et en nature d'offre documentaire.

L'efficacité de la proximité en matière de lecture publique est donc certaine, mais elle ne saurait constituer à elle seule la solution au rééquilibrage rural/urbain. Se pose alors la question fondamentale du périmètre de pertinence de la proximité, liée à celle des effets de seuil. À partir de combien de documents, d'heures d'ouverture, etc., peut-on parler de véritables bibliothèques ? Bien sûr, la valeur de sociabilité de ces minibibliothèques de proximité est avérée et nul ne songe à la remettre en

question, mais est-on pour autant condamné à considérer cette situation comme l'horizon indépassable de l'offre documentaire en zone rurale ? Même si cela peut souvent apparaître ainsi, car dans le cadre du schéma traditionnel, il s'agit bien souvent d'un aboutissement pour les petites communes.

Seconde étape : une tentative de réorganisation territoriale

La BDP conjugue proximité et réseau

Deux outils modernes, sans lien entre eux, peuvent désormais placer les BDP en situation d'atteindre l'objectif de compensation des inégalités géographiques assigné dès leur création : un outil technique, l'accès à distance des catalogues d'une part, et un outil administratif et politique, les intercommunalités telles qu'elles ont été définies par les lois Voynet et Chevènement.

Le processus mis en œuvre par la BDP de l'Hérault pour parvenir à cette restructuration est classique. D'abord, une étude qui établit un diagnostic sur le réseau et fait quelques préconisations de modernisation, ensuite des assises départementales de la lecture publique sur deux journées, en novembre 2002, qui permettent dans le cadre d'ateliers de consulter les acteurs du réseau pour aboutir enfin à l'adoption, par l'assemblée départementale, d'un Plan pluriannuel de développement de la lecture publique autour de cinq axes forts :

- les médiathèques intercommunales en zones rurales ;
- une contractualisation avec les communautés d'agglomération ;
- la mise à niveau des moyens de la BDP (construction d'une centrale, personnel, collections) ;
- la carte documentaire thématique départementale ;
- un axe plus prospectif : le déploie-

ment de plates-formes de service de la BDP dans les zones rurales du département.

L'idée force de ce plan est de s'appuyer sur les intercommunalités pour optimiser le périmètre d'efficacité de la lecture publique, afin de tendre vers l'objectif d'équité territoriale en matière d'accès à l'information et à la documentation entre les citoyens héraultais. Au cœur de cette démarche s'installe la question de la proximité, puisqu'il s'agit d'évaluer la bonne distance entre les usagers et les services. Deux facteurs spécifiques au département, accroissement démographique record (plus de 1500 nouveaux arrivants par mois) et bon maillage intercommunal (27 communautés de communes et 4 communautés d'agglomération), donnent une certaine urgence au démarrage de ce processus.

L'axe 1 de ce plan, qui contribue par des aides financières et techniques à développer des médiathèques intercommunales supportées par les communautés de communes, est celui qui interroge le plus cette notion de proximité. En effet, la mise en place d'un réseau local entre huit ou dix communes permet, en mutualisant les collections, les personnels, les savoir-faire et les idées, d'offrir à leurs lecteurs un service comparable à celui proposé dans le périurbain ou les villes moyennes.

On passe alors d'une proximité subie ou naturelle, celle de la microbibliothèque comme seul équipement possible pour les petites communes, à une proximité choisie ou culturelle au sens où elle procède d'une évolution des esprits et des comportements, celle du projet commun élaboré dans le cadre d'une communauté de communes (au sein d'une commission culture).

Ce changement de perspective crée une dynamique des équipes d'élus et de bibliothécaires salariés et bénévoles, très profitable au développement de la lecture publique, tant en termes d'équipements que de moyens.

Une médiathèque de communauté de communes, c'est essentiellement, autour d'un équipement de bourg-centre (mais il y a d'autres schémas lorsque les communes sont de taille égale), une mise en réseau des équipements communaux normés chacun au prorata de leur population communale. L'addition d'équipements de grande proximité en quelque sorte. Cette proximité de l'offre joue un rôle fondamental dans l'objectif de démocratisation culturelle et d'élargissement des publics, tant sur le plan géographique (zones rurales) que sur le plan social (accessibilité). La mise en réseau, quant à elle, garantit la pluralité, évite l'isolement matériel et intellectuel et augmente très sensiblement les services rendus à l'utilisateur. Les deux termes de la proposition sont indissociables.

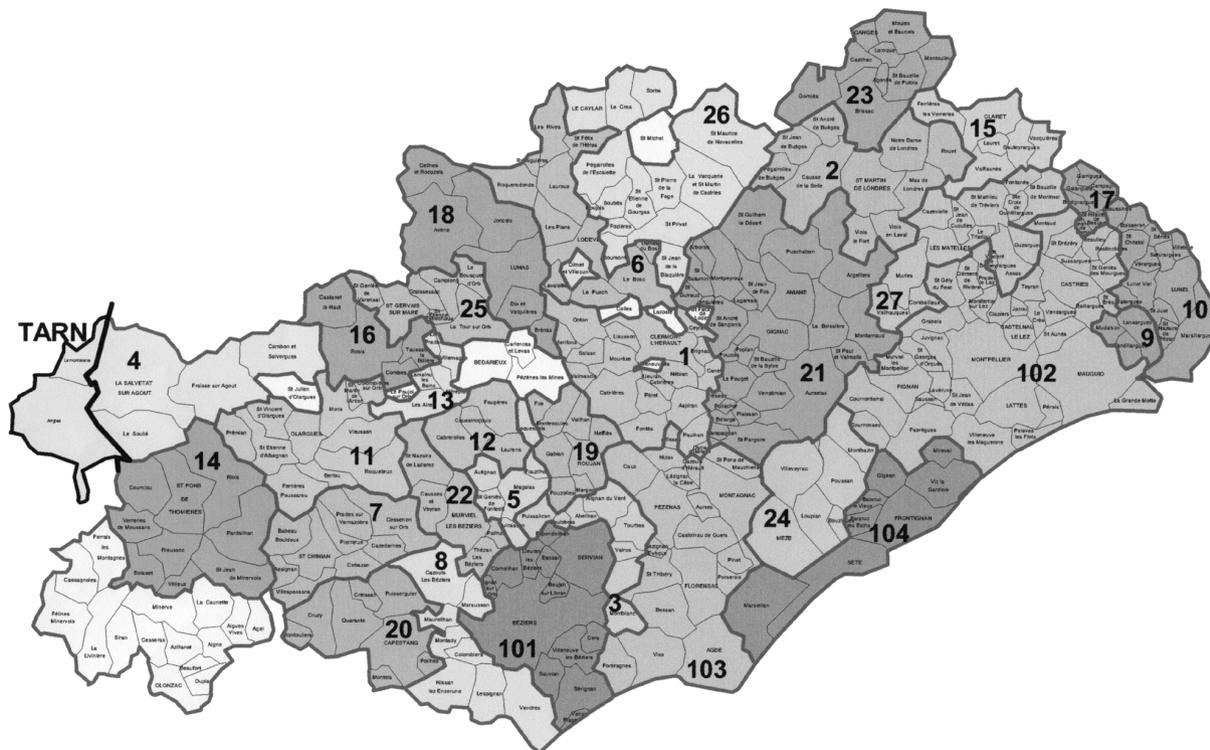
Tantôt de façon pragmatique, tantôt de façon réfléchie, l'expérience de terrain nourrissant la réflexion et inversement, un schéma est en train de se mettre en place autour de cette nécessaire complémentarité ou de cet imaginaire de la complémentarité, par ce que l'on pourrait qualifier, en forme de clin d'œil, comme étant les trois ordres de la lecture publique.

Premier ordre : la bibliothèque de proximité, outil essentiel de l'élargissement des publics. Un public « XXL », si j'ose dire, dépassant largement le seuil de la classe moyenne réputée grande bénéficiaire de l'offre actuelle.

Deuxième ordre : la médiathèque rayonnante, tête de réseau. C'est un équipement structurant dans le bourg-centre pour les communautés de communes, la médiathèque centrale dans les agglomérations, celle de secteur dans le péri-urbain. Son offre documentaire, en quantité, en complexité et en nature de supports est bien évidemment très supérieure et lui vaut le label d'intérêt communautaire.

Troisième ordre : la BDP, un outil de service, tant documentaire que de prestations, opérant avec les deux niveaux précédents dans le cadre d'un

Structures intercommunales à fiscalité propre (état : janvier 2003)



Les communautés d'agglomération

- 101 Béziers Méditerranée
- 102 Montpellier
- 103 Hérault Méditerranée
- 104 Bassin de Thau

Les communautés de commune

- 1 Clermontais
- 2 Séranne Pic Saint Loup
- 3 Pays de Thongue
- 4 La Montagne du Haut Languedoc
- 5 Framps 909
- 6 Lodévois
- 7 St Chinianais
- 8 La Domitienne
- 9 Pays de l'Or
- 10 Pays de Lunel
- 11 Orb et Jaur
- 12 Faugères
- 13 Les Sources
- 14 Pays St Ponais
- 15 L'Orthus
- 16 Caroux Espinoise
- 17 Ceps et Sylves
- 18 Avène, Orb et Gravezon
- 19 Côteaux et Châteaux
- 20 Entre Lirou et Canal du Midi
- 22 Orb et Taurou
- 23 Cévennes gangeoises
- 24 Nord du Bassin de Thau
- 25 Monts d'Orb
- 26 Lodévois-Larzac
- 27 Pic Saint Loup

réseau contractuel et partenarial non hiérarchisé.

La fonction interne de la BDP

S'il est clair que la démarche de la BDP pour restructurer son réseau repose essentiellement sur une réflexion territoriale, où la recherche du périmètre de pertinence idéal est omniprésente, où l'identification des publics, leur capacité de déplacement, etc., déterminent la taille et la nature des équipements projetés dans les réseaux locaux, il a été peut-être moins évident pour nous, mais pourtant tout autant nécessaire, de modifier en profondeur notre fonctionnement interne pour être en mesure d'accompagner cette nouvelle version naissante de notre réseau de lecture publique.

Le premier élément de restructuration réside dans la modification de l'organigramme de la BDP avec la

création d'un service « Coordination réseau » incluant notamment deux cellules « territorialisation et contractualisation » et « accompagnement réseau ». Ce service est dirigé par un cadre de la filière administrative (directeur territorial, par ailleurs documentaliste de formation) venant de la Direction de l'aménagement du territoire du département et spécialiste de l'intercommunalité. Il ne s'agit pas seulement pour l'équipe de la BDP d'une évolution technique mais d'une évolution que je qualifierais de « culturelle ». En effet, la dimension territoriale n'est plus une conséquence de notre action, ou une contrainte à notre action, mais elle en est l'objectif.

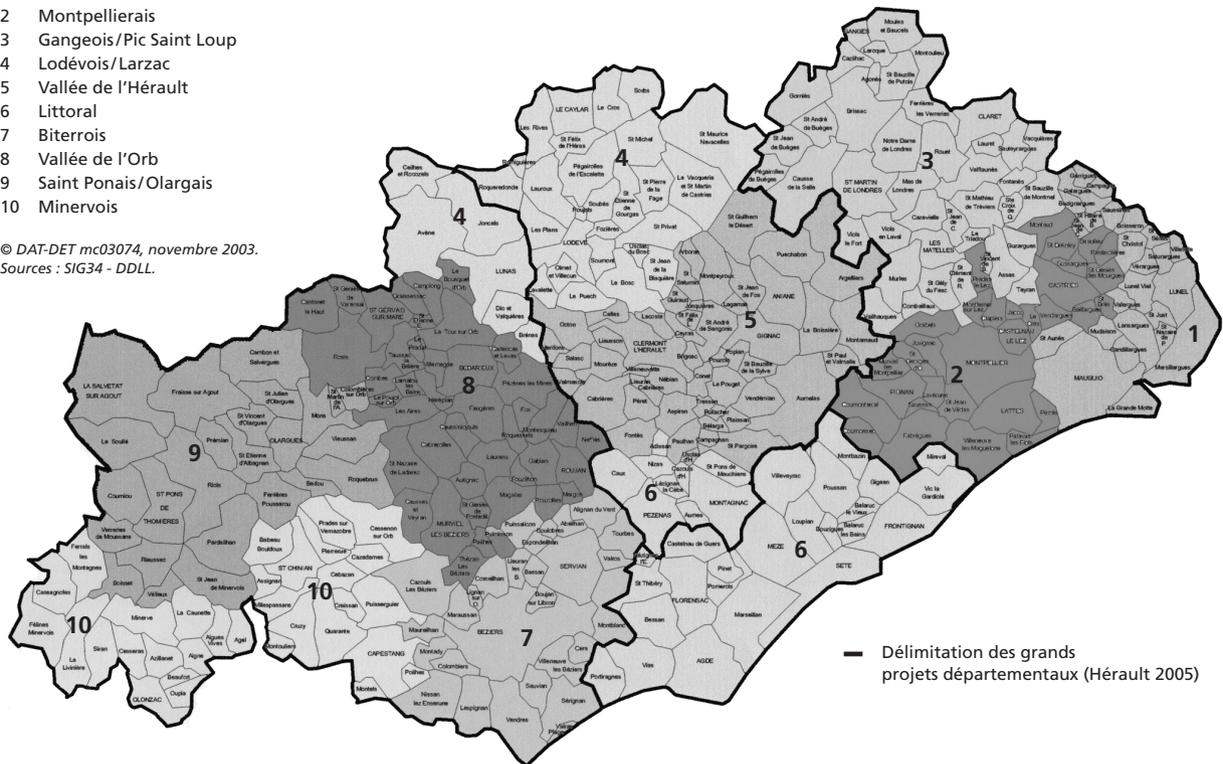
Le second élément de réorganisation interne est donc la territorialisation de nos services. Je n'entends pas par là un redéploiement systématique des équipes sur le terrain, bien que nous disposions déjà d'une annexe dans le Bittérois, et que le plan

© DAT-DET, janvier 2003.
Source : Préfecture de l'Hérault.

Direction départementale du livre et de la lecture (BDP) Territorialisation des services – Répartition en dix secteurs

- 1 Lunellois
- 2 Montpellierais
- 3 Gangeois/Pic Saint Loup
- 4 Lodévois/Larzac
- 5 Vallée de l'Hérault
- 6 Littoral
- 7 Biterrois
- 8 Vallée de l'Orb
- 9 Saint Ponais/Olargais
- 10 Minervois

© DAT-DET mc03074, novembre 2003.
Sources : SIG34 - DDLL.



de développement ait pointé la nécessité à terme de déconcentrer dans les zones les plus rurales du département encore deux ou trois plateformes de services, mais plutôt l'attribution à dix bibliothécaires de la BDP de la responsabilité d'un territoire infra-départemental. Territorialiser notre action ne passe pas obligatoirement par une délocalisation des équipes et des bâtiments. Il y a également du service de proximité dans la prise en compte globale d'un territoire, dans sa connaissance, dans son accompagnement.

Le fonctionnement historique de la BDP, dans lequel chaque bibliothécaire desservait des communes réparties sur l'ensemble du département, ne permettait pas cette approche et constituait un frein à notre développement. Dans la mesure où l'on envisage l'avenir du réseau héraultais sur la base d'une contractualisation pro-

gressive avec les intercommunalités, il était donc naturel de constituer ces dix territoires en tenant compte non plus des contours des cantons, mais de ceux des communautés de communes et d'agglomération. Le choix de dix unités géographiques est un choix pragmatique résultant des ressources humaines que la BDP pouvait investir dans ce projet.

Chaque territoire regroupe plusieurs communautés de communes et, pour certains, une communauté d'agglomération avec une communauté de communes.

Les bibliothécaires coordonnateurs de territoires, basés soit à Montpellier soit à Béziers, y exercent évidemment toutes leurs actions réseau, la desserte par bibliobus bien sûr, mais également le choix sur place à la BDP et les réservations par navettes. Ces coordonnateurs sont à la fois les interlocuteurs et les référents profession-

nels (en particulier en zone rurale) de l'ensemble des bibliothèques de ces territoires. Leur première mission est d'établir un diagnostic lecture publique de leur territoire, portant tout autant sur la formation, les équipements, le mobilier, les collections, les budgets, les statuts, etc., de façon à ce que, le moment venu, nous disposions des éléments d'information structurés basés sur une connaissance fine du terrain, pour tenter de développer dans les meilleures conditions une médiathèque intercommunale.

Les dix bibliothécaires (sur des statuts de bibliothécaire, assistant qualifié et assistant) de la BDP concernés par cette démarche sont accompagnés par quatre chefs de service ayant chacun, dans le cadre d'une cellule de travail transversale sur la territorialisation, la responsabilité d'un grand espace départemental. En effet, le département de l'Hérault, au terme

d'une étude prospective sur l'avenir de ses politiques territoriales, a défini quatre grandes unités géographiques qui sont plus vastes que les pays et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et sont en quelque sorte des entités géographiques et culturelles fortes. Il s'agit du Piémont bittérois, du Cœur d'Hérault, des Cités maritimes et de l'Aire métropolitaine de l'Est héraultais. Nous nous sommes bien sûr calés sur ce découpage.

Il s'agit d'être plus proches de nos bibliothèques relais, tout en trouvant l'échelon le plus efficace pour dépasser le stade de la desserte sur un point unique, pour les faire travailler ensemble dans le cadre de réseaux locaux. L'idée du service de proximité est sans cesse articulée à la nécessité du réseau et de l'échange.

La proximité se traduit également par de nouveaux partenariats. C'est le cas avec les quatre communautés d'agglomération de l'Hérault à qui le département proposera une conven-

tion cadre de partenariat avec la BDP, fondée sur des objectifs partagés. Objectifs documentaires, avec la circulation de collections spécialisées des agglomérations vers le réseau départemental, mais également la circulation de collections thématiques du département dans les équipements périurbains et de quartiers, des réseaux d'agglomération. Objectifs de services autour de la formation, de l'action culturelle, de la médiation, etc. Par ailleurs, la BDP dispose de trois conventions d'adhésion au réseau départemental de lecture publique en fonction de la nature des équipements : points-lecture, bibliothèques ou médiathèques communales, médiathèques intercommunales.

La répartition géographique héritée de la première décentralisation, qui confiait aux départements la desserte des communes de moins de dix mille habitants, les villes plus grandes ayant un fonctionnement autonome,

n'a plus grand sens aujourd'hui lorsque les EPCI prennent la compétence lecture publique. Cette évolution ne doit pas être comprise comme une exclusion de la BDP de certains de ses territoires historiques, particulièrement dans ce qui est devenu le périurbain, mais comme une chance de complémentarité permettant, à travers des objectifs contractualisés, d'arrimer les territoires ruraux aux dynamiques culturelles urbaines.

La BDP, service départemental, a un rôle d'équilibre et de médiation à jouer entre les territoires urbains et ruraux. Elle peut être la pierre d'angle d'une politique véritablement départementale d'égalité d'accès à l'information, l'instrument d'un projet de lecture publique où la proximité nourrie de l'échange, de la mutualisation et du partenariat, génère un réseau départemental solidaire.

Décembre 2003